

MAI-JUIN 2019 • n° 110



PRÉSINDICALISATION
C'est parti !

PARCOURS DES PLP
RÉFORMES
MISES EN CAUSE

P.6

DROITS ET LIBERTÉS
LE TEMPS DES
RÉGRESSIONS

DOSSIER P.8

FONCTION PUBLIQUE
COMBATTRE
LES ATTAQUES

ENTRETIEN P.14

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception: INSIGN - Photographie: Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE P4

Limoges : SEGPA /
Caen-Rouen : Fusion

ACTUALITÉS P5

Annonces Macron /
FGR-FP

MÉTIERS P6 À 7

Parcours des PLP /
Concours / 2^e HSA / AESH /
Classe exceptionnelle /
Liste d'aptitude

DOSSIER P8 À 11

Droits et libertés :
le temps des régressions

POLITIQUES
ÉDUCATIVES P12 À 13

Certification / Insertion
des apprenti-es / Poursuite
d'études / PFMP /
Suppression du BEP

ENTRETIEN P14 À 15

Didier Bourgoïn :
Projet de loi Fonction
publique



38 rue Eugène Oudiné
75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56
snuép.national@wanadoo.fr
www.snuép.fr

Directeur de la publication :

Axel Benoist

Collaboratif : Frédéric Allègre,

Patrick Bernard,

Marie-Caroline Guérin,

Isabelle Lauffenburger,

Thierry Monnaye.

Crédits photo : A. Benoist,

F. Feras, D. Granger,

M.-C. Guérin, I. Lauffenburger,

Pellicam SN,

Photothèque Rouge

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844

ISSN : 1762-2808 - 1 €

Régie publicitaire :

Com D'Habitude Publicité,

Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.

poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie :

Compedit Beauregard

ZI Beauregard BP39

61600 La Ferté Macé

Encarts : suppléments N°1 et N°2
au n° 110 et bulletin d'adhésion.

TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ATTAQUES RADICALES
ET DANGEREUSES

Alors que la contestation de sa politique éducative s'amplifie, le ministre J.-M. Blanquer s'obstine et préfère communiquer qu'entendre les personnels. Pas une semaine sans une interview papier, une présence sur les ondes ou le petit écran. S'il est toujours aussi présent dans les médias, son cabinet, la DGESCO et la DGRH participent désormais à l'offensive communicationnelle. Mais les personnels ne sont pas dupes de la supercherie, les médias prenant bien soin de ne jamais opposer de contradicteurs au ministre. Il est donc parfaitement à l'aise pour asséner ses bobards – son attitude et ses propos révélant son mépris – dénigrant les enseignant-es et leurs représentant-es tout en ayant l'air de les censurer.

Le passage au Sénat du projet de loi *Pour une école de la confiance* confirme des dispositions néfastes voire en ajoute de plus conservatrices. L'article 1 a été voté. Il impose une mise au pas des enseignant-es. L'article 8 permettrait, en l'état, de transformer l'arlésienne de l'annualisation des services en réalité, mais aussi d'augmenter le temps de travail.

« L'OBJECTIF D'AMÉLIORATION
DE LA FORMATION DES ÉLÈVES,
DU QUOTIDIEN DANS LES
ÉTABLISSEMENTS ET DU BAS
DE LA FICHE DE PAIE GUIDE
NOTRE ACTION SYNDICALE. »

Contre cette machine infernale est le leitmotiv des personnels et des parents d'élèves mobilisés dans les grèves et manifestations syndicales, nuits des écoles, blocages... Les PLP sont nombreuses et nombreux à exprimer leur ras-le-bol lors des formations de mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle. Elles et ils sont nombreux aussi à boycotter la tenue de ces journées de transmission de la bonne parole. Le ministre ne peut rester sourd à l'expression des personnels, qui exigent une autre ambition pour l'enseignement professionnel, une amélioration de leurs conditions de travail et de leur salaire.

Le SNUEP-FSU est toujours déterminé avec les collègues, dans les mobilisations, les établissements et dans les instances pour stopper partout cet engrenage infernal. L'objectif d'amélioration de la formation des élèves, du quotidien dans les établissements et du bas de la fiche de paie guide notre action syndicale. En mai, le SNUEP-FSU a obtenu la levée de la contrainte de détention d'un diplôme bac + 3 pour les reconversions dans d'autres corps comme celui de professeur-e des écoles. C'est une avancée non négligeable pour les collègues concerné-es, notamment dans le cadre du plan GA. En juin, le SNUEP-FSU déposera une alerte au CHSCT ministériel concernant les impacts de la réforme de la voie professionnelle sur les conditions de travail des PLP. Une action de plus pour obtenir le retrait de cette réforme qui permet déjà la suppression de plus de 600 postes de PLP à la prochaine rentrée.

L'action du SNUEP-FSU est possible grâce à l'investissement au quotidien de ses militant-es et grâce à ses adhérent-es toujours plus nombreuses et nombreux. La campagne de présyndicalisation 2019-2020 est lancée. Alors pour notre métier, pour l'avenir des élèves, adhérez, réadhérez et faites adhérer !

STÉPHANE LEROY

Co-secrétaire national

LIMOGES

MOBILISATION POUR DÉFENDRE LE TRAVAIL EN SEGPA

En janvier, la rectrice annonçait une réduction considérable des moyens alloués à chaque Segpa de l'académie, remettant en cause les temps en atelier. La mobilisation est à la hauteur de l'attaque.

La décision de la rectrice était à rebours des besoins des élèves et des investissements réalisés par les conseils départementaux pour réhabiliter des ateliers avec 8 postes de travail. En s'attaquant aux heures de groupe pour des raisons comptables, la rectrice jette le discrédit sur l'enseignement professionnel et le travail de fond effectué en atelier auprès des élèves en grande difficulté scolaire persistante. Ces élèves ont besoin de pratiquer pour apprendre et reprendre confiance en eux, en leur propre capacité à réussir afin d'envisager une orientation post 3^{ème} diplômante.

Suite à l'annonce de la rectrice, les personnels exerçant en Segpa se sont réunis lors d'une assemblée générale organisée par les syndicats de la FSU. Ils ont lancé un

appel pour la défense et le développement du service d'éducation d'enseignement adapté sur tout le territoire, transformé en pétition. Cette AG a permis de coordonner la mobilisation : lettre aux parents, interpellations d'élèves, tracts, communiqués, motion en CA, blocage des DHG...

Le SNUEP et les syndicats de la FSU sont intervenus dans toutes les instances, obligeant le rectorat à entendre les personnels des établissements en audience. Un stage syndical a été mis en place pour construire d'autres actions avec les collègues.

Collèges morts, rassemblement, participations aux grèves et cortèges Segpa dans les manifestations, cortège de cercueils de toutes les Segpa le 15 mai..., ces mobilisations des collègues de Segpa ont permis la restitution de la moitié des moyens supprimés. Mais il manque toujours un quart du temps d'atelier. Les actions syndicales continuent. ■

Christophe TRISTAN

Témoignage

Corinne TAYSSE,

PLP Biotechnologie, académie de Limoges

« Je ne peux pas admettre que l'on détruise encore une fois une pédagogie qui profite aux élèves les plus fragiles. Supprimer les heures de dédoublement entraîne de facto la suppression d'heures de pratique puisqu'en classe entière, la sécurité ne serait pas assurée dans les ateliers.

Le rectorat nous impose donc de faire de l'enseignement professionnel théorique alors que la circulaire du 28 octobre 2015 nous demande de préparer les élèves à une formation professionnelle diplômante. La pratique, comme les stages en entreprises aident ces élèves à cheminer dans leur choix. Rendre l'enseignement plus théorique, c'est perdre en efficacité et prendre le risque d'augmenter le décrochage scolaire de ces élèves qui s'épanouissent en pratique. Les économies pour l'État calculées à court terme coûteront cher à long terme. » ■



© Denis GRANGER

CAEN-ROUEN

ACTIONS CONTRE LA FUSION

Si le ministre renonce à la création de 13 régions académiques, il a annoncé en janvier dernier vouloir maintenir la fusion des académies de Caen et Rouen. La mobilisation des personnels s'est amplifiée. Soutenus par le SNASUB-FSU très actif, les personnels des rectorats multiplient les actions quotidiennes : blocage de l'entrée, banderoles, affichages « Non à la



© DR

fusion » sur toutes les fenêtres des bâtiments (régulièrement décrochés et remis le lendemain), assemblées générales pour organiser la lutte, conférences de presse, pique-niques devant le rectorat, etc.

Les enseignant-es se sont aussi mobilisé-es le 4 avril et étaient devant les rectorats pour soutenir les collègues sorti-es des bureaux. Une nouvelle rectrice a été nommée pour « renouer le dialogue ». Grâce à leurs actions médiatisées, les personnels ont obtenu le retrait du projet de réorganisation des services alors que celui-ci avait reçu l'aval du ministère. Néanmoins, la rectrice a réaffirmé l'objectif de la fusion avec un calendrier retardé à septembre 2020 pour les premières transformations et mutualisations de services. Personne ne comprend l'intransigeance du ministre alors que les premiers dysfonctionnements apparaissent. La rectrice se dit « convaincue » de la « plus-value » d'une mutualisation des services autour des régions académiques, mais n'apporte aucun argument.

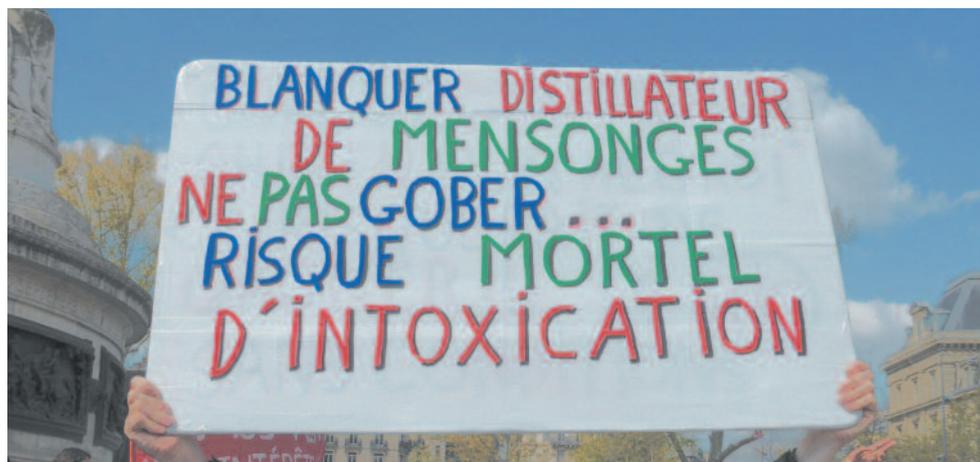
Ne lâchons rien ! ■

Muriel BILLAUX (Rouen) et
Benoît LECARDONNEL (Caen)

ANNONCES MACRON

CAP MAINTENU CONTRE LES FONCTIONNAIRES

Emmanuel Macron a conclu le pseudo Grand débat national par une conférence de presse le 25 avril. Une fois de plus, le président reste sourd aux demandes des agent-es. Il garde le cap et ne modifie en rien sa politique libérale.



© M.-C. Guérin

La réforme du lycée professionnel comme celle du bac général n'ont même pas été évoquées, tout comme les nombreuses manifestations et grèves des enseignant-es contre celles-ci. Le projet de transformation de la Fonction publique, avec entre autres l'augmentation du nombre de contractuel·les, la suppression du paritarisme et les salaires au mérite, est confirmé.

Le président est resté assez flou sur la suppression des 120 000 postes de fonctionnaires. Contrairement à ce que certain-es ont pu comprendre, l'idée n'est pas abandonnée. Il a seulement précisé que cette mesure pourrait être suspendue si elle s'avérait intenable. Les suppressions de postes liées à la réforme du lycée pro et aux économies budgétaires ne sont de fait toujours pas abandonnées. La question salariale dans la Fonction publique a été elle aussi complètement occultée : aucune inflexion, ni dans le gel du point d'indice, ni dans le rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il faut rappeler que les enseignant-es ont subi une baisse importante du salaire net au cours de ces 20 dernières années.

Sur la question des retraites, le président a poussé le cynisme jusqu'à affirmer qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de départ à

la retraite à 62 ans. Derrière cet effet d'annonce, se cache une tout autre réalité. En effet, il y aura un allongement de la durée de cotisation et une décote dissuasive obligeant ainsi les collègues à retarder leur départ à la retraite s'ils souhaitent partir avec une pension décente.

Les enseignant-es seront doublement pénalisés avec le cumul du projet de retraite par points et de l'allongement de la durée de cotisation programmée. Elles et ils subiront massivement la décote du fait de leur entrée tardive dans la profession à l'issue de leurs études.

Le SNUEP-FSU exige toujours le départ à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour une pension à taux plein ainsi qu'un retour à la CPA (cessation progressive d'activité) pour faciliter les fins de carrière. ■

Pascal MICHELON

AVENIR DE LA FSU DANS LA FGR-FP

En avril dernier s'est tenu le congrès de la Fédération générale des retraité-es Fonction publique. Avec plus de 30 000 adhérent-es, cette structure à la fois syndicale et associative rassemble des retraité-es de la Fonction publique d'État depuis 80 ans. La FSU y est aujourd'hui majoritaire.

Seule organisation unitaire et pluraliste des trois fonctions publiques, la FGR-FP contribue à orienter le positionnement du pôle des retraité-es du côté revendicatif. FGR-FP et FSU sont un instrument dans le rapport de force avec le pouvoir qui doit tenir compte de leur représentativité à travers leur participation à de nombreuses instances.

Mais les retraité-es de la FSU sont aussi organisés à l'échelle locale dans des sections départementales de retraité-es et le sentiment de redondance ne favorise pas le militantisme. L'enjeu du renforcement de la légitimité de la FSU dans le groupe des 9 et la perspective de pouvoir rejoindre l'inter-UCR restent d'actualité. C'est donc légitimement que la question du maintien de la FSU dans la FGR-FP se pose aujourd'hui. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain congrès de la FSU. Elle doit être réfléchie dans une logique de renforcement de l'efficacité et d'arrêt de l'éparpillement du syndicalisme des retraité-es. ■

Jacques FOURGEAUD

Coiffure

LE MINISTÈRE VIENT ENFIN DE CRÉER LE BAC PRO COIFFURE, PLUSIEURS ANNÉES APRÈS LA CRÉATION DU BREVET PROFESSIONNEL, DIPLOME DE NIVEAU IV SURTOUT DÉLIVRÉ POST-APPRENTISSAGE. RESTE MAINTENANT À DÉVELOPPER CETTE FORMATION SOUS STATUT SCOLAIRE DANS NOS LP !

PARCOURS DES PLP EN FIN DE CARRIÈRE

RÉFORMES ET HIÉRARCHIE MISES EN CAUSE

Une journée d'étude proposée par le laboratoire ECP (Éducation Cultures Politiques, Lyon II) sur les parcours des PLP de plus de 50 ans s'est déroulée au lycée Louise Labé de Lyon le 8 avril dernier. Il s'agissait de présenter les premiers éléments d'un travail de recherche soutenu par le SNUEP-FSU.



© M.-C. Guérin

« MA MOTIVATION VIENT TOUJOURS DES ÉLÈVES ET DE LEURS RÉACTIONS. S'ILS PEUVENT ÊTRE "SOÛLANTS", PAS UN JOUR SANS UNE REMARQUE POSITIVE OU UNE DÉCOUVERTE. MAIS CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONTRE-RÉFORMES ME QUESTIONNENT : AI-JE BIEN TRAVAILLÉ POUR FORMER NOS ÉLÈVES PENDANT TOUTES CES ANNÉES ? »

François CLÉMENT

PLP Maths-sciences de plus de 50 ans, Lyon

Sous la direction de Françoise Lantheaume et Thierry Bouchetal, une équipe de chercheurs et chercheuses s'est attelée à déterminer les facteurs de réussite et de satisfaction des PLP de plus de 50 ans se jugeant heureuses et heureux dans l'exercice de leur métier. L'objectif est de comprendre les difficultés mais aussi de dégager des pistes permettant d'améliorer les conditions de travail. L'étude s'appuie sur des entretiens collectifs menés auprès de PLP de plus de 50 ans d'établissements et de disciplines différentes et sur une étude ethnographique dans un lycée professionnel lyonnais. Parallèlement, un questionnaire diffusé nationalement

a permis de recueillir plus de 400 réponses exploitables reflétant la sociologie de la profession avec 51,5 % de femmes et 30 % de syndiqués.

ATTACHEMENT AUX ÉLÈVES

La première motivation du métier est l'intérêt pour la discipline (32,1 %), suivie de près par l'aide aux élèves fragilisés (28,2 %). Arrivent ensuite la reconversion professionnelle (24,3 %) et la transmission du métier (23,8 %), le statut de fonctionnaire n'étant cité que par 17,5 % des collègues.

Si les élèves sont un moteur pour la moitié des répondant-es, plus d'un tiers les perçoivent comme un frein pour des

CONCOURS EN FIN DE MASTER 2 : QUEL IMPACT ?

Des discussions se mènent actuellement sur la place du concours. La volonté du ministre est claire : le décaler entièrement en M2. Même si des adaptations des conditions d'accès à l'examen existent déjà pour certaines disciplines, notamment professionnelles, cette proposition fait planer une menace sur le CAPLP. Ce décalage d'un an réduira un peu plus le vivier de candidat-es, ce qui aggravera la crise de recrutement. Cette pénurie pourrait servir de prétexte à la suppression des concours, laissant place à un recrutement par contrat. CQFD.

Pour le SNUEP-FSU, le déplacement du concours en M2 ne peut se faire qu'à condition de mettre en place des parcours proposant une entrée progressive dans le métier sous un statut d'élèves-professeurs.

questions de maturité, d'orientation trop souvent par défaut, de comportement difficile. L'année de seconde est ressentie comme étant particulièrement difficile.

INSTITUTION ABSENTE

L'organisation du travail a aussi son importance pour pouvoir durer dans le métier. 40,9 % des interrogé-es ont désigné leur équipe de direction comme une difficulté et seuls 11,8 % les considèrent comme une ressource potentielle. Le soutien par la hiérarchie et la vie scolaire est très fortement attendu mais indéniablement insuffisant. Si les collègues et le travail en équipe sont plutôt présentés comme une ressource, les projets peuvent devenir une source de désengagement.

Les corps d'inspection sont quant à eux considérés comme des freins. Seuls 3 % les citent comme une éventuelle ressource. Et la formation continue est la grande oubliée, jamais citée par les collègues. Quant aux réformes, loin d'être un moteur, elles sont considérées par 43,6 % des PLP interrogé-es comme une difficulté pour rester enseignant-e sur la durée. Les réformes sont même qualifiées de brutales.

CONTOURNEMENTS

Pour persister dans le métier, trois stratégies principales se dégagent : la reconfiguration de son activité (participation volontaire à des projets par exemple), l'alternance de phases d'engagement et de désengagement et le repositionnement de l'activité via une prise de distance en cherchant un épanouissement en dehors de l'établissement ou par l'accomplissement d'autres tâches.

Ces premiers résultats constituent une alerte quant aux rapports de plus en plus difficiles avec la hiérarchie et au manque de soutien et de considération. Ils soulignent aussi les effets négatifs des réformes successives sur la motivation des PLP et recourent ceux de l'enquête du SNUEP-FSU (cf. n° 106 et 109). Les résultats définitifs seront un outil syndical vis-à-vis du ministère pour défendre les PLP, leurs conditions de travail et leur rémunération. ■

Bérénice COURTIN

HEURES SUPPLÉMENTAIRES NON À UNE 2^e OBLIGATOIRE



Le décret portant sur la 2^e heure supplémentaire pouvant être imposée est paru au JO le 13 avril 2019. Le ministre avait annoncé cette mesure en

même temps que la suppression de 2 400 postes dans le 2^d degré. Objectif : compenser les suppressions de postes à venir en réalisant des économies. Cette mesure alourdit la tâche des PLP déjà confronté-es aux nouveaux programmes et dispositifs à mettre en place à la rentrée. Le SNUEP-FSU réclame un service de 15 h en face-à-face élèves et 3 h de concertation en équipes pluriprofessionnelles, une vraie revalorisation salariale et le dégel du point d'indice. ■



40 %

DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC SECONDAIRE, LES PLP SONT LES PLUS ÂGÉ-ES. 40 % ONT 50 ANS OU PLUS (30 % CHEZ LES CERTIFIÉ-ES) ET LA MOYENNE D'ÂGE EST DE 46,6 ANS (CERTIFIÉ-ES 43,6 ANS).

AESH MOBILISÉ-ES POUR LE MÉTIER

Après le 6 février, les AESH se sont de nouveau mobilisé-es le 15 mai. Les enjeux sont forts pour ces personnels indispensables dans les classes pour accompagner des élèves en inclusion. Leurs conditions d'emploi et de rémunération actuelles ne sont pas acceptables. Si une circulaire ministérielle est en cours de rédaction au sujet de leur cadre de gestion, la mise en place des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) risque de rendre l'exercice de ce métier encore plus complexe. Le SNUEP et la FSU exigent qu'un corps de fonctionnaire soit créé pour les AESH. ■



CLASSE EXCEPTIONNELLE : DES CHANGEMENTS

Les conditions de recevabilité pour le vivier 1 évoluent. Les affectations en STS, diplôme supérieur d'arts appliqués ou diplôme des métiers d'art ne sont plus prises en compte, sauf pour les collègues dont la candidature avait été jugée recevable en 2018. Pour les formateurs-trices académiques, les années de fonction auprès des écoles de formation d'enseignant-es (ESPE, IUFM), antérieures au décret 2015, sont désormais prises en compte. Enfin, les services de tutorat de stagiaires sont comptabilisés. Le SNUEP-FSU exige que tous les personnels puissent dérouler une carrière complète au meilleur rythme et atteindre les indices maximaux correspondant aux indices de la classe exceptionnelle.

VERS LA FIN DES LISTES D'APTITUDE ?

Le ministère envisage de mettre fin à l'accès aux corps des certifié-es par liste d'aptitude, prétextant que cela fait doublon avec la possibilité d'accéder à ces corps par voie de détachement. Le ministre vient en fait de contourner les commissions paritaires qui peuvent davantage contrôler les listes d'aptitude que les détachements. Cette suppression est dans la droite ligne du projet de loi de transformation de la Fonction publique. ■

DROITS ET LIBERTÉS

LE TEMPS DES RÉGRESSIONS



© Photothèque Rouge-CC Martin Noda

« LE DÉFENSEUR DES DROITS ET DES LIBERTÉS, JACQUES TOUBON, CONSTATE LE "RECU DES LIBERTÉS FONDAMENTALES" ET ALERTE SUR LA "RÉPRESSION EN HAUSSE" »

Loi Blanquer remettant en cause notre droit à l'expression, loi anticasseurs qui restreint notre droit à manifester, rétablissement des sinistres policiers « voltigeurs », enseignant-es interpellé-es brutalement et gardé-es à vue, fin de l'anonymat sur le net, mensonges au plus haut niveau de l'État... Le gouvernement fait peser sur le pays un risque lourd pour la démocratie. Sidéré-es, nous observons nos libertés fondamentales entamées chaque jour davantage. Jusqu'où ?

Dossier réalisé par :

O. Baudouin, S. Bernard, M-C. Guérin,

I. Lauffenburger, P. Lehouc,

E. Sainson

Xénophobie, violences policières, violences institutionnelles, déni et casse de la Fonction publique ou encore repli identitaire dans la représentation politique et dans les esprits... Les divers processus de régression semblent être nourris par les effets catastrophiques de l'ultralibéralisme. Alors... sommes-nous réellement les témoins d'un immense retour en arrière avec la peur comme seul point de mire ?

En 2001 déjà, le philosophe américain Richard Rorty dans *L'Amérique, un projet inachevé*, mettait en garde et listait un certain nombre de régressions : « *aggravations des inégalités sociales et économiques, émergence d'un monde orwellien, explosion du ressentiment et des manifestations de dénigrement visant les femmes comme les membres des minorités* ». Ce processus délétère semble aujourd'hui s'accélérer : repli sur soi, développement des partis nationalistes et des démagogues dans le monde, omniprésence des « fake news » et d'un monde barricadé, accélération des crises sociales...

RÉGRESSION DES DROITS DES PERSONNES

En France, le Défenseur des droits et des libertés, Jacques Toubon, dans son rapport annuel d'activités (publié le 12 mars dernier), constate le « *recul des libertés fondamentales* » et alerte sur la « *répression en hausse* ». La peur est un ressort dont le gouvernement use pour imposer des lois particulièrement inquiétantes : loi dite « anti-casseurs », loi sur l'immigration – qui a confirmé le délit de solidarité – ou encore les dispositions de l'état d'urgence entrées dans la loi.

RÉGRESSION SOCIALE

Quant aux mesures sociales prises au printemps dernier par notre gouvernement, elles semblent placées également sous le sceau de la régression. La réduction drastique des dispositifs d'aide aux ménages et aux personnes démunies signe là encore la baisse de la solidarité qui fait pourtant, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la force et la singularité de notre pays. Autre exemple : la destruction à petit feu de l'école et de l'hôpital publics avec les coupes sombres dans les budgets et des milliers de postes d'enseignants, d'infirmiers et d'aides soignants supprimés dans

des secteurs où la gestion de la rentabilité prend nettement le pas sur les métiers et le service public.

VERROUILLAGE DU SYSTÈME ÉLECTORAL

En mai 2017, la représentation démocratique est mise à mal... L'extrême-droite atteint 25 % dans notre pays et permet à E. Macron d'être élu grâce à ce que l'on appelle « le vote utile » au second tour. Mais ce vote « contre » verrouille aussi le système électoral. Au niveau européen, l'une des dernières enquêtes du World Values Survey montre que « *moins de la moitié des jeunes Européens considèrent comme essentiel de vivre dans une démocratie* ».

Mais cette période de régressions appelle une volonté d'espérer salutaire. Dans l'excellent ouvrage collectif *L'âge de la régression*, une quinzaine d'universitaires et d'intellectuels du monde entier écrivent aussi la nécessité d'en sortir par la mise en commun des réflexions. Ce qu'il nous reste, c'est peut-être alors d'envisager d'autres scénarios possibles : « *mettre fin à la droitisation du monde, intégrer les mutations écologiques, faire de la vie sociale un art, vivre avec les migrants et les migrations, débureaucratiser, produire des biens et des services sans but lucratif* ». Bref, une transformation sans régression ! ■

ALLÔ PLACE BEAUVAU ?

David Dufresne a reçu en mars le grand prix du jury des Assises du journalisme de Tours, pour son travail d'investigation sur les violences policières lors des manifestations de Gilets jaunes. Au 17 mai il dénombre¹ : un décès à Marseille, 287 blessures à la tête (dont 24 éborgnés), 15 blessures à la main dont 5 mains arrachées, 26 blessures au dos, 70 blessures aux membres supérieurs, 121 aux membres inférieurs, 6 blessures aux parties génitales, 113 autres types de blessures, 157 intimidations, insultes, entraves à la liberté de la presse. Parmi les victimes, 41 sont mineurs ou lycéens, 105 sont journalistes, 32 sont des « medics », 27 de simples passants. ■

1 - www.davduf.net

LOI ANTI-CASSEURS, SYMBÔLE D'UN GOUVERNEMENT DE CASSEURS

On croyait avoir atteint le pire avec l'entrée de l'état d'urgence dans le droit commun, mais ce gouvernement est prêt à tout casser. Il reprend en fait une proposition de loi de B. Retailleau (LR) adoptée au Sénat en octobre 2018 et visant à « *prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs* ». Afin de mater les Gilets jaunes et montrer sa poigne, le 1^{er} ministre a donc décidé en janvier 2019, dans l'urgence, de reprendre les vieilles idées de la droite la plus réactionnaire. Il s'agit de la résurgence de la loi anticasseurs de 1970, abrogée en 1981. Elle continue cependant de soulever la contestation, tant il est évident qu'elle est une menace pour le droit de manifester. Un-e préfet-e pourra interdire à une personne de manifester, ce qui était l'affaire du juge depuis que les dispositions de l'état d'urgence étaient entrées dans le droit commun. Toute dissimulation de visage dans un défilé sera passible d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende. Les fouilles aux abords des cortèges seront étendues et facilitées. 53 organisations, dont le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature, Amnesty international, la LDH, ont appelé le 7 mars le gouvernement et le Parlement « *à abandonner ces mesures qui violent les principes les plus fondamentaux de l'État et du droit* ». Le Conseil constitutionnel a certes censuré la disposition phare de la loi anti-casseurs (art. 3) mais pour les éborgnés, les mutilés des manifestations des Gilets jaunes, les lycéens, les syndicalistes, cette nouvelle étape répressive ne changera rien puisque la police ou les gendarmes mobiles démontrent à chaque manifestation qu'ils sont déjà capables d'user et d'abuser d'une violence tout à fait constitutionnelle. ■

INTÉRÊTS FINANCIERS AVANT CEUX DES CITOYEN-NES

Le poids des lobbies dans l'action politique

Le 11 mars dernier, France 2 révélait les liens entre la multinationale Bayer et l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, le groupe politique que les député-es LREM s'apprêtent à rejoindre. Cette révélation n'est qu'un épiphénomène dans le niveau et la complexité des liens entre les industriels et le pouvoir. Ces accointances ont des conséquences réelles et néfastes pour l'ensemble des citoyen-nes. Elles empêchent tout changement du système économique-politique, mais aussi la mise en place de lois nécessaires à la transition climatique et plus globalement à la survie de l'humanité : non-respect des Accords de Paris sur le climat, interdiction des semences paysannes, autorisation d'usage de pesticides qui détruisent les abeilles alors que celles-ci assurent 80 % de la pollinisation des plantes à fleurs,

réduction des aides aux agriculteurs-trices pour passer en bio, report à 2040 de la fin des voitures thermiques, fiscalité avantageuse pour les pollueurs... La liste est longue et effrayante, et traduit la vision à court terme des politiques et industriels, alors que les scientifiques nous alertent sur la possibilité de notre extinction. ■



CONTRE LA BRUTALITÉ DE L'ÉTAT ET LA CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL

Le 1^{er} mai, le cortège de la FSU était attaqué par les forces de l'ordre, blessant un militant. Le jeudi 9 mai, Olivier Sillam, militant SNES-FSU était violemment arrêté et gardé à vue. Le 11 mai, une responsable du SNFOLC était placée en garde à vue pour avoir porté une pancarte, considérée comme une « insulte à président de la République ». Intimidations, rappels à l'ordre et sanctions, interpellations, gardes à vue et violences policières, les moyens ne manquent pas pour faire taire la contestation chez les enseignant-es. ■

LES CAMÉRAS DU POUVOIR, LE POUVOIR DES CAMÉRAS

Tout pouvoir surveille, sanctionne, réprime, pour contrôler. La carte d'identité est une base de données portative, à contenu minimaliste, permettant d'associer de façon exacte, identité et représentation faciale.

Par « intelligence » artificielle et biométrie, le contrôle s'est accru. La reconnaissance faciale est devenue un outil politique puissant et une arme de guerre contre la démocratie.

Rien de vos gestes, dans l'espace public, dans de nombreuses entreprises privées

ou entités publiques, ne peut se faire dans la discrétion. Vous voilà en permanence symboliquement porteur-euse d'une gigantesque carte d'identité. C'est l'autre fin de l'anonymat (cf. p.11).

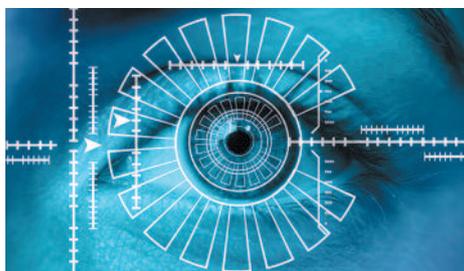
Dans la grande traque des lanceurs d'alertes, des opposant-es, la reconnaissance faciale assure sa part. Voilà la glasnost version Poutine, une véritable intrusion de tous les instants. Faute de faire face aux besoins sociaux, de répondre à la demande de bien-être des citoyen-nes, le pouvoir choisit, dès que les événements s'y prêtent, des mécanismes de défense nationale, vite mutés en défense d'un pouvoir personnel.

Un pouvoir malade et amoindri, un chef d'État moins légitime, au fur et à mesure de la dégradation jusqu'à l'inexistant des missions premières, peut faire du renseignement et de la surveillance des activités principales

de l'État. Caméras et reconnaissance faciale deviennent les « yeux du prince », dans une société de délation et de chantage permanents.

Dans cette perversion, ce dévoilement, nous sommes tous classés « gens à surveiller ». À défaut d'être tatoués d'un code barre, d'avoir une puce RFID sous la peau, nous voilà tracés par la reconnaissance faciale. La déshumanisation, la réification inhérentes à ce procédé, ne suffisent pas et s'accompagnent de pressions, de répressions.

L'autorité est omniprésente, menaçante et nous épie dans notre liberté surveillée. Dans un amalgame sournois et inavoué, malfrats, espions, terroristes ou opposants et citoyen-nes considéré-es comme loin de la morale d'État, sont observé-es. La Chine est « en avance » dans ce domaine. Des policier-es équipé-es de lunettes à reconnaissance faciale vous surveillent. En traversant au rouge, vous serez rappelé-es à l'ordre dans la rue... et au travers d'une forme de permis à points, on vous interdira la fréquentation de la société. Comment échapper à 200 millions de caméras (le double en 2020) ? ■



© DR

Le triste dessein de la fin de l'anonymat en ligne

Emmanuel Macron veut en finir avec l'anonymat sur internet. Il le justifie par sa volonté de mettre en place une « *hygiène démocratique du statut de l'information* » (sic), de freiner les affaires de harcèlement en ligne et stopper la propagation de « fake news ». La formulation hygiéniste consterne et le lien avec la lutte contre le harcèlement et les fake news n'est qu'une diversion, ces affaires n'émanant que rarement d'utilisateurs anonymes. Le gouvernement entretient le flou sur la portée exacte du projet et les responsables de la majorité se contredisent lors de leurs différentes allocutions.

La vigilance est donc plus que jamais de mise. L'anonymat en ligne garantit une protection salutaire pour de nombreux internautes. Il a pu protéger des lanceurs d'alerte, activistes et militant-es syndicaux menacés sur leur lieu de travail. A fortiori, à l'heure de la mise en place de l'article 1 de la loi *Pour une école de la confiance* où l'activité en ligne des enseignant-es pourrait être motif de sanction. La fin de l'anonymat sera surtout un moyen d'empêcher la contestation de s'exprimer en toute liberté et sans repréailles hiérarchiques.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL VALIDE LES TESTS OSSEUX !

Une dizaine d'organisations a critiqué l'utilisation d'examen médicaux. Elles sont rejointes par les hautes instances scientifiques et médicales qui ne valident pas la fiabilité de tels tests, ainsi que par le Défenseur des droits. C'est un détournement de l'utilisation de ces examens en-dehors de toute considération de santé.

Ils représentent aussi un obstacle majeur à l'accès aux droits et aux soins de ces jeunes isolé-es et renforcent considérablement leur fragilité. Les mineur-es isolé-es se retrouvent alors à la rue, sans scolarisation et exposés aux violences d'un environnement précaire et dangereux. Cela va à l'encontre de l'intérêt des jeunes mais aussi de nos engagements internationaux. ■

LE FICHAGE BIOMÉTRIQUE'

Ce dispositif national fichant des migrant-es mineur-es isolé-es (identité, empreintes) sera centralisé par l'État. Le ministère de l'Intérieur dit vouloir éviter les fraudes. Les associations, emmenées par l'Unicef, redoutent une dérive vers la lutte contre l'immigration irrégulière. Le Défenseur des droits a aussi demandé le retrait du fichier national biométrique. Selon lui, ce dispositif « *porte atteinte au respect de la vie privée* » des mineur-es, estimant « *qu'ils sont considérés d'abord comme des étrangers fraudeurs plutôt que comme de potentiels enfants en danger* ». Aucune prise en charge de jeune par l'Aide sociale à l'enfance sans passage à la préfecture pour déposer les empreintes. En cas de refus, le jeune sera alors considéré comme majeur devant intégrer le dispositif des demandeurs d'asile. ■

1 - créé par décret le 31 janvier 2019, nommé AEM (Appui à l'évaluation de la minorité)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Connaissez-vous les mots entrés cette année dans *Le Petit Robert* ?

Parmi les nouveaux mots de l'ACTU tels que le verbe BOBOÏSER, LE COWORKING OU LA VIDÉOVERBALISATION, LE « LANCEUR DE BALLE DE DÉFENSE » FAIT SA TRISTE APPARITION DANS L'ÉDITION 2019.

PRESSE ET DROIT À L'INFORMATION EN DANGER

Information sous contrôle

Le 1^{er} mai, plus de 300 journalistes signaient une tribune dénonçant les violences policières et la « *volonté délibérée de (les) empêcher de travailler, de documenter, de témoigner de ce qui se passe pendant les manifestations* ». Certaines ont aussi été victimes de violence de la part de manifestants (ce que nous dénonçons) tant la défiance à l'égard de ces médias est réelle. Aux mains de milliardaires et de grands groupes financiers, la presse, par le biais de ses éditorialistes, distille partout les mêmes « éléments de langage » au service de l'idéologie néolibérale, agissant comme une force politique. Le soir du 1^{er} mai, les médias audiovisuels présentaient le repli de manifestant-es face aux forces de l'ordre à la Pitié-Salpêtrière comme une attaque de l'hôpital, reprenant en boucle les propos des ministres de l'Intérieur et de la Santé. Cette adhésion immédiate à la communication gouvernementale et le mépris de la



© I. Lauffenburger

parole des manifestant-es ou du personnel de l'hôpital qui cherchaient à faire émerger la vérité piétinent la déontologie journalistique la plus élémentaire. Ne la considérant pas encore suffisamment asservie, le président Macron dit réfléchir à un Conseil de déontologie de la presse tandis que ses ministres fonctionnent à coups de bluffs, de faux-semblants et de mensonges complaisamment relayés. Refaire des médias une question politique est urgent. ■

ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE CERTIFICATION

MÉFIANCE ET VIGILANCE

Dans un contexte de méfiance et de contestation de ses réformes, le ministère entame un nouveau chantier dans la voie professionnelle : les modalités de certification. Malgré le flou actuel sur ce projet, le SNUEP-FSU vous en présente les grands axes et ses premières analyses.



© F. Féras

La réforme du bac pro en 3 ans a fait monter les CCF en puissance. Or, la Dgescos constate qu'ils sont organisés de façon très différente selon les disciplines concernées. Elle considère qu'un recadrage de leurs modalités, effectué par une note de service et un suivi de formations, est nécessaire pour les harmoniser.

Pour le SNUEP-FSU, recadrer les modalités de CCF permettrait d'aller vers plus d'équité entre les matières, certes, mais surtout entre les établissements, les classes et les élèves. Pourtant, il ne faudrait pas que ce recadrage ait des conséquences négatives sur les conditions de travail des personnels ni qu'il accentue toutes les formes d'évaluation permanente déjà en place. Le SNUEP-FSU surveillera donc de près la note de service quand elle sera produite.

MOINS DE CCF

Par ailleurs, avouant le caractère chronophage des CCF et convenant de l'accroissement de la charge de travail qu'ils génèrent chez les enseignant-es, la Dgescos propose d'aller plus loin dans le rééquilibrage entre épreuves en CCF

et épreuves ponctuelles. Elle souhaite toutefois laisser les enseignements professionnels majoritairement en CCF, sans les y étendre, et les enseignements généraux partagés entre ponctuel et CCF. Ses hypothèses de travail sont actuellement les suivantes :

→ En bac pro, rebasculer les Maths-Sciences et

laisser l'Éco-Droit et la PSE en épreuves ponctuelles.

→ En CAP, rebasculer soit le bloc Maths-Sciences, soit le bloc Français-HG-EMC en épreuve ponctuelle, mais pas les 2 blocs simultanément, sachant que les

« POUR LE SNUEP-FSU, RECADRER LES MODALITÉS DE CCF PERMETTRAIT D'ALLER VERS PLUS D'ÉQUITÉ. »

nouvelles grilles horaires et les nouveaux programmes nécessiteront une redéfinition des épreuves de Français-HG-EMC.

Suivant ses mandats historiques, le SNUEP-FSU ne peut qu'acter favorablement la volonté de la Dgescos de réduire le nombre de CCF au profit d'un retour à des épreuves ponctuelles.

FLOU DU CHEF D'ŒUVRE

Pour le Chef d'œuvre introduit par l'actuelle réforme, la Dgescos souhaite définir des modalités d'évaluation, mais sans fixer un règlement trop précis. Ce dernier risquerait, selon elle, de « figer les projets » et ne laisserait plus assez de place à la créativité. Le SNUEP-FSU, déjà très critique à l'égard de ce gadget pédagogique à la dénomination désuète, considère que les propositions faites pour son évaluation sont particulièrement floues et laissent place à beaucoup d'interprétations pouvant générer des iniquités entre les candidat-es et du surcroît de travail pour les enseignant-es. Aussi il sera très vigilant dans l'examen des textes réglementaires quand ils seront présentés au CSE.

Les premiers projets de textes concernant les CAP devraient être présentés dans les instances avant l'été, puis à la rentrée scolaire 2019 viendront les projets concernant les bacs pro. Le SNUEP-FSU y sera présent et attentif. ■

Franck FERAS

SUPPRESSION DU BEP

La nouvelle législation sur l'enregistrement des diplômes impose la disparition du BEP. Ainsi, le ministère veut intégrer le diplôme intermédiaire (DI) au bac pro, les CAP « autonomes » n'étant pas concernés.

Un nouveau DI, constitué d'épreuves partielles du bac pro, devrait voir le jour. À ce stade, ni les disciplines concernées, ni la part de ces épreuves dans les résultats du bac pro ne sont fixées. Rien n'indique que la matière professionnelle dominante du bac pro y sera évaluée. Et ce diplôme ne pourra pas être enregistré au RNCP¹. Dans ces conditions, le SNUEP-FSU, pourtant attaché aux diplômes de niveau V, s'interroge sur la pertinence de la création de ce « super DNB » sans valeur. ■

1 - Répertoire national des certifications professionnelles

INSERTION DES APPRENTI·ES

LE GOUVERNEMENT JOUE L'INTOX SUR LES CHIFFRES

Pour faire la promotion de l'apprentissage, le gouvernement met toujours en avant l'insertion professionnelle qui serait meilleure que celle des lycéen·nes professionnels. Mais est-ce la réalité ?

Le gouvernement assure actuellement le service après-vente de la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* en martelant le chiffre de 72 % d'insertion professionnelle pour les apprenti·es 7 mois après leur sortie du CFA. La DEPP¹ confirme ce taux pour les sortants de formation en 2017, ainsi que le différentiel de 21 points avec les jeunes de lycée professionnel dans les deux notes qu'elle vient de publier sur le sujet.

Mais « l'avantage » pour les apprenti·es est contestable :

→ Ce taux de 72 % est une moyenne allant du CAP au BTS. Or l'insertion professionnelle des élèves de BTS est bien meilleure que celle des titulaires d'un CAP ou d'un bac pro.

→ Le taux de rupture des contrats d'apprentissage n'est pas pris en compte. Or, pour les moins de 18 ans, la Dares² l'estime à 39 %. Avec 61 % des apprenti·es qui vont au bout de leur formation, ce sont en réalité 44 % des mineur·es ayant commencé une for-

mation par apprentissage qui sont en emploi 7 mois après la fin de leur formation.

→ Si l'on compare le taux de jeunes diplômés professionnels qui ont trouvé un emploi ailleurs que chez le maître d'apprentissage ou un lieu de PFMP, l'avantage est aux scolaires (32 % contre 28 %). Le gouvernement a délibérément choisi pour sa communication un chiffre qui ne relève pas d'une analyse rigoureuse et sin-

cère de cohortes de jeunes sur un cursus. La réalité est que les chances d'insertion des élèves qui s'inscrivent en LP sont meilleures, à terme, que celles des apprenti·es. Plus de la moitié des élèves de lycée professionnel trouvent un emploi en 7 mois, alors qu'au moins 28 % des apprenti·es perdent le leur ! ■

**Frédéric LALANNE,
Fabien MÉLANIE**

1 - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

2 - Direction de l'animation, des recherches, des études et des statistiques du ministère du travail

« LA RÉALITÉ EST QUE LES CHANCES D'INSERTION DES ÉLÈVES QUI S'INSCRIVENT EN LP SONT MEILLEURES, À TERME, QUE CELLES DES APPRENTI·ES. »

POURSUITE D'ÉTUDES

DES PLACES À HAUTEUR DES BESOINS !

Depuis la rentrée 2018, le ministre se félicite de l'augmentation du nombre de bachelier·es pro inscrits en BTS. Il est vrai que 4000 places supplémentaires y ont été ouvertes. Mais il est vrai aussi que Parcoursup a organisé un véritable tri social avec des quotas et des attendus qui orientent prioritairement les bachelier·es pro vers les BTS et limitent leur accès à d'autres filières. Pire, cette augmentation n'a pas empêché de nombreux bachelier·es pro de rester sans solution, malgré la création en urgence de « classes passerelles » inefficaces, sortes d'obscures antichambres du BTS.

Pour satisfaire toutes les demandes y compris celles des bachelier·es généraux et technologiques, le SNUEP-FSU demande une augmentation massive des places en BTS et refuse le tri social organisé par Parcoursup. ■

Fabien MÉLANIE

PFMP

QUEL TUTORAT ?

Une étude du Cereq¹, publiée en avril, s'intéresse aux modalités de mise en place et d'exercice des actions de tutorat dont elle pointe les difficultés. Le terme tutorat désigne l'accueil et l'encadrement d'un jeune dans tout type d'organisation pour une PFMP.

La difficulté est grande pour trouver des structures dont les activités correspondent aux compétences visées par le diplôme. Elles n'offrent pas toujours la possibilité de réaliser des tâches permettant de valider les compétences attendues dans le référentiel de formation. Les enseignant·es n'ont pas de temps spécifique pour ce travail chronophage qu'est la recherche de terrains de stage (explication du référentiel, négociation des modalités de mise en place des PFMP). Les difficultés liées au jeune âge des élèves, à leur faible mobilité, à leur genre et leur origine, à une situation de handicap, ou à la crise économique sont autant de freins à l'accès au stage. Les pôles de stage créés en 2015 par le ministère qui devaient remédier à ces difficultés n'ont pas atteint leur objectif.

Pour le Cereq, l'absence de reconnaissance d'un temps dédié au tutorat dans la plupart des structures explique que certains tuteurs et tutrices se limitent à mettre les jeunes en position d'observateurs plutôt qu'en situation de faire. Absorbé·es par leur principale fonction, les tuteurs·trices, qui jugent souvent illisibles les référentiels, n'ont alors pas assez de temps pour former et accompagner au mieux des jeunes ni pour rencontrer les enseignant·es. Cette étude rejoint les analyses du SNUEP-FSU : nombre de PFMP ne sont pas formatrices et les difficultés évoquées par le Cereq vont s'accroître avec la réforme actuelle. Le SNUEP-FSU continue de revendiquer une baisse de la durée des PFMP. ■

Rafikha BETTAYEB

1 - Centre de recherches et d'études sur les qualifications



© M.-C. Guérin

COMBATTRE LES ATTAQUES

DIDIER BOURGOIN est co-secrétaire général du SNUTER-FSU, syndicat national unitaire de la territoriale dans la FSU. Il décrypte le projet de loi de *transformation de la Fonction publique* et ses conséquences pour les services rendus au public et les agent-es, faisant écho aux impacts sur la Fonction publique d'État.



© Axel Benoist

QUELLE ANALYSE FAIT LE SNUTER-FSU DU PROJET DE LOI ?

Avant de faire l'analyse de cette loi de transformation de la Fonction publique que la FSU a justement rebaptisée « Loi de **destruction** de la Fonction publique » quelques éléments de contexte sont à prendre en compte pour mieux comprendre la situation en particulier pour le versant territorial de la Fonction publique. En effet, des articles ou des propositions de ce projet de loi concernent exclusivement la Fonction publique territoriale (FPT) et sont directement dirigés contre les agent-es territoriaux. Depuis plusieurs années, et en particulier ces derniers mois, les services publics territoriaux et les agent-es publics font l'objet de mesures régressives et d'attaques non dissimulées dont l'objectif est de remettre en cause un des piliers de notre modèle social solidaire : la Fonction publique.

Avec une vision purement budgétaire portée par le dogme austéritaire de la baisse des coûts de fonctionnement, le gouvernement tente d'appliquer à la FPT une « RGPP à la sauce territoriale » dans

le but d'atteindre son objectif de réduire les déficits publics : les 70 000 suppressions d'emplois dans le versant territorial en sont un des aspects, mais pas le seul. Ce gouvernement ne fait que poursuivre des politiques menées depuis de nombreuses années de remise en cause des services publics et dont les agent-es ont aussi fait les frais au travers du fameux « fonctionnaire bashing ».

COMMENT LE GOUVERNEMENT S'Y PREND-IL ?

En demandant dans un premier temps (été 2018) aux collectivités locales de signer des contrats d'engagements financiers limitant à 1,2 % leurs dépenses de personnel (ce n'est même pas le niveau des mesures gouvernementales donc c'est un objectif inatteignable sans « tailler » dans les effectifs : c'est le but recherché) contre l'assurance de percevoir les dotations financières de l'État qui leur permettent d'assurer « la bonne marche » de leurs services. Ensuite en créant les conditions « statutaires » pour atteindre ces objectifs : c'est le projet de loi Fonction publique. Les agent-es, mais aussi les services, vont alors servir de variables d'ajustement.

Il est aussi, à ce stade, nécessaire de s'interroger sur le rôle (la stratégie ?) parfois peu clair de certains employeurs territoriaux, en tout cas de leurs représentant-es, dans l'élaboration des mesures les plus négatives de ce projet de loi. En effet, certaines d'entre elles ne peuvent se comprendre qu'en étant proposées avec leur accord voire à leur demande. Les employeurs territoriaux, souvent prompts à revendiquer l'article 72 de la Constitution et la libre administration des collectivités, vont-ils devenir le bras armé de l'État, suivant en cela la formule d'Odilon Barbot au XIX^e siècle :

« *c'est toujours le même marteau qui frappe, on en a juste raccourci le manche* ». C'est l'un des axes du projet de loi de transformation de la FP qui contient des mesures dont les employeurs territoriaux vont se servir pour réduire leur masse salariale, un autre étant d'externaliser certaines missions dans le cadre de délégations de services publics : c'est le véritable projet du gouvernement !

CONCRÈTEMENT, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES AGENT-ES TERRITORIAUX ET LES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

Ce projet de loi contient des mesures :

- ➔ Qui risquent de restreindre le périmètre d'intervention des services publics locaux en confiant au secteur privé des missions assurées aujourd'hui par les services publics : en clair des privatisations.

- ➔ Qui actent de la remise en cause d'acquis sociaux pour les agent-es de la FPT.

- ➔ Qui accentuent la précarité des emplois.
- ➔ Qui remettent en cause les fondements du dialogue social.
- ➔ Qui préfigurent une Fonction publique d'emplois au détriment de la Fonction publique de carrière que nous connaissons aujourd'hui.

Le service public local

n'est pas simplement prestataire de biens et de services mais aussi producteur de lien social et de citoyenneté. C'est ce qui explique l'attachement des citoyen-nes à la notion d'un service public territorial qui remplit ses missions d'égalité et de solidarité : c'est une demande forte exprimée lors du Grand débat. Déjà, par le passé, les différentes vagues de réforme ont été souvent l'occasion rêvée par certain-es d'externaliser missions ou activités, c'est-à-dire : privatiser. Les partisans de ces

« CE GOUVERNEMENT NE FAIT QUE POURSUIVRE DES POLITIQUES MENÉES DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES DE REMISE EN CAUSE DES SERVICES PUBLICS ET DONT LES AGENT-ES ONT AUSSI FAIT LES FRAIS À TRAVERS DU FAMEUX "FONCTIONNAIRE BASHING". »

privatisations avancent les arguments du moindre coût, d'une meilleure efficacité et d'une plus grande « motivation » des agent-es. Cette vision des choses est purement idéologique et quantité d'exemples de privatisation d'entreprises publiques ou de services publics locaux nous démontrent le contraire : distribution de l'eau, transport, collecte des déchets, gestion des bâtiments, entretien, énergie, restauration, espaces verts, logement social, etc. Les privatisations n'ont amené aucune amélioration de qualité de service, mais plutôt une restriction de la couverture du territoire, l'augmentation des coûts et l'exclusion d'une partie des usager-es par un phénomène sociologique : la gentrification. Pourtant des collectivités réintègrent certaines missions dans le secteur public après les avoir confiées au secteur privé.

PEUX-TU NOUS DONNER DES EXEMPLES ?

1/ À Vierzon où la commune a remunicipalisé la restauration scolaire pour un coût inférieur à l'ancien prestataire privé.

2/ Après sa décision de changer de mode de gestion de l'eau en optant pour une régie municipale, la ville d'Annonay (Ardèche, commune dont l'actuel secrétaire d'État à la FP a été le maire) a changé les tarifs : le prix du mètre cube d'eau a baissé de 23 %. Pour la part fixe correspondant à l'abonnement eau et à l'assainissement, la tarification a baissé de 36,8 % !

Le SNUTER-FSU est opposé à la logique du projet de loi qui introduit de nombreuses ruptures, avec la conception républicaine de la FP. Car d'un côté, l'État se retire peu à peu de la conduite et de l'animation d'un certain nombre de politiques publiques, et de l'autre les collectivités territoriales voient leurs marges de manœuvre restreintes alors qu'elles s'étaient, pour certaines, engagées dans des projets nécessitant des investissements lourds à long terme : c'est pour elles une fragilisation de leur pouvoir politique, fiscal et financier.

QUELLES SONT LES DISPOSITIONS LES PLUS PROBLÉMATIQUES ?

Complicé d'en sortir 2 ou 3 tant l'ensemble du dispositif pose problème (sauf le chapitre 5 sur l'égalité professionnelle bien sûr !) mais s'il faut faire des choix, des questions sont révélatrices des projets du gouvernement.

Tout d'abord l'article 18 qui concerne l'harmonisation de la durée du travail dans la FPT. Il prévoit, ni plus ni moins, de mettre fin aux régimes de temps de travail dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics à partir de 2021 pour le bloc communal et 2022 pour les départements et régions. Cela signifie une remise en cause à terme des accords locaux négociés dans les collectivités territoriales et validés par le Préfet dans le cadre de sa mission de contrôle de la légalité des actes administratifs. Une véritable remise en cause de 15 ans de dialogue social balayés d'un simple revers de main !

L'article 27 est un dispositif d'accompagnement des restructurations de services. Pour la territoriale, cela veut dire la porte ouverte aux privatisations que le secteur marchand attend avec impatience. Car avec les possibilités ouvertes par l'article 28 qui rend possible le détachement d'office des fonctionnaires touchés par une externalisation, il s'agit d'une véritable machine de guerre pour privatiser des services entiers et préparer des suppressions d'emplois. En effet, lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des fonctionnaires sera reprise par une personne morale de droit privé ou par une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commer-

cial, les fonctionnaires exerçant cette activité seront détachés d'office sans droit d'option, pendant la durée du contrat liant la personne morale de droit public à l'organisme d'accueil, sur un contrat de travail de droit privé conclu à durée indéterminée auprès de l'organisme d'accueil. Si l'agent-e refuse, là aussi la rupture conventionnelle (RC) pourra s'appliquer. C'est fondamentalement contraire à la notion de statut puisque par définition le fonctionnaire, n'étant pas dans une relation contractuelle, n'a aucun contrat à rompre.

« LES PRIVATISATIONS N'ONT AMENÉ AUCUNE AMÉLIORATION DE QUALITÉ DE SERVICE, MAIS PLUTÔT UNE RESTRICTION DE LA COUVERTURE DU TERRITOIRE, L'AUGMENTATION DES COÛTS ET L'EXCLUSION D'UNE PARTIE DES USAGER-ES »

Il y a aussi l'article 10 : dans la FPT, les emplois permanents pourraient être occupés de manière permanente... par des agent-es contractuel-les. Ce recours serait possible dans les communes de moins de 1 000 habitant-es et les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, pour tous les emplois et dans les autres collectivités, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

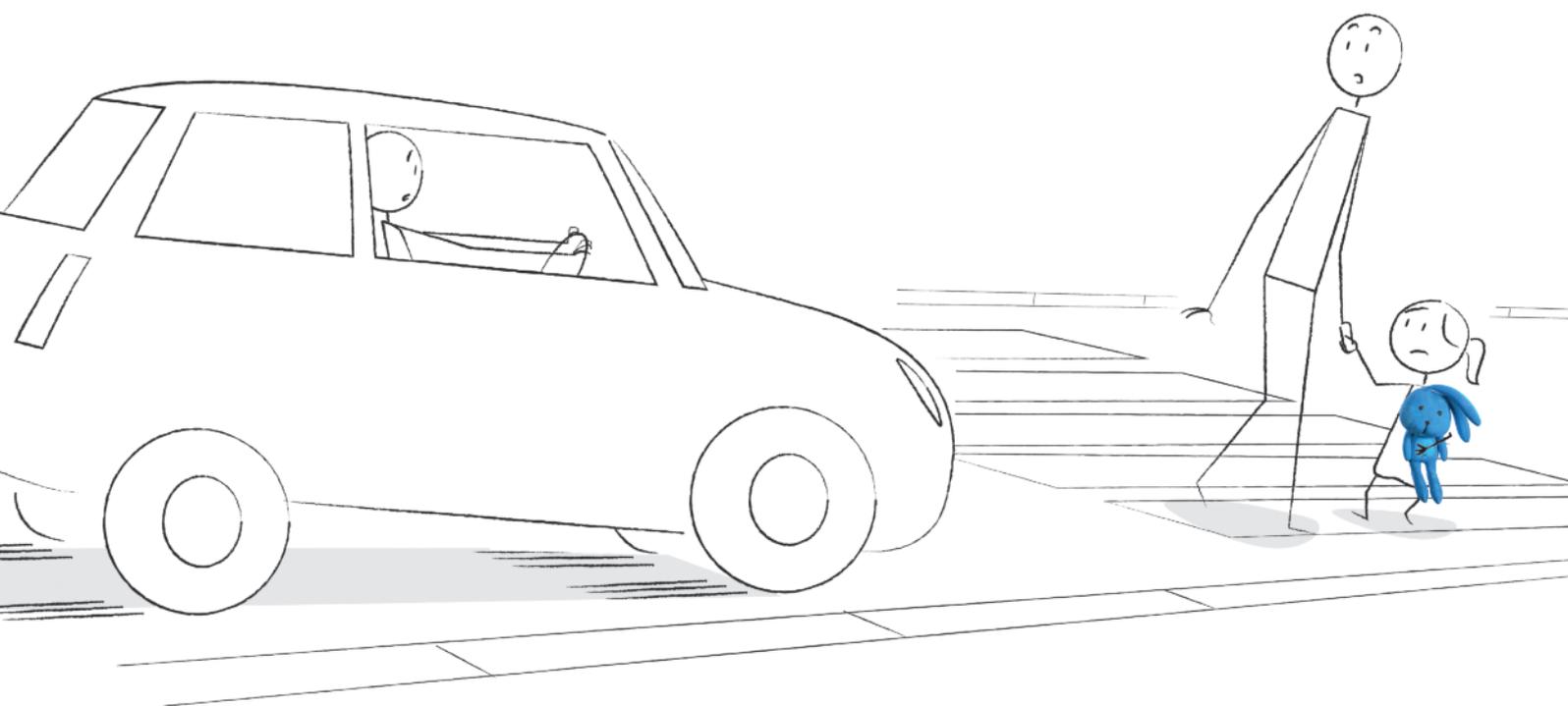
La mobilisation massive de toutes et tous est donc nécessaire si nous voulons encore faire reculer le gouvernement et obtenir le retrait de ce projet de loi. ■

Propos recueillis par Sigrid GÉRARDIN



© M.-C. Guérin

Vous trouvez normal qu'un véhicule soit mieux assuré que votre famille ?



11 millions d'accidents domestiques se produisent chaque année*, seulement 13 % des familles sont protégées**.

La MAIF vous aide à protéger ce qui a le plus de valeur.

Plus d'informations sur maif.fr

*INPES - Santé publique France. **Kantar TNS - Etude Sofia 2017. 13 % des individus interrogés ont déclaré détenir un contrat Garantie des Accidents de la Vie. MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500€ entièrement libéré - RCS Niort: 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant